

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de partenariat avec le CDOMS13 pour la mise en place d'ateliers sport santé sur prescription médicale au foyer des seniors Guy Olive

N°2026/93

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-07-CM du 21 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a inauguré un foyer des seniors en date du 29 juin 2019 et y accueille depuis des intervenants et des ateliers articulés autour des domaines suivants :

- Artistiques et culturels
- Sociaux
- Physiques et sportifs
- Prévention des risques / Santé

Considérant que dans ce cadre il est envisagé de proposer aux administrés, en partenariat avec le Comité Départemental des Offices Municipaux du Sport des Bouches du Rhône (CDOMS13), un programme sport-santé pour des seniors de 60 ans et plus éloignés de la pratique sportive pour des raisons de santé

DECIDE

Article 1 : De donner son accord, pour la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'ateliers sport-santé au foyer des seniors Guy Olive avec le CDOMS13

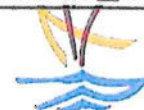
Article 2 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres.

Fait à Ensues la Redonne,

Le mardi 30 juin 2026

Le Maire,
Michel ILLAC





CONVENTION DE PARTENARIAT CDOMS13 / commune d'Ensues la Redonne

Commune d'Ensues la Redonne :

Adresse : 15, avenue du général Monsabert - 13820 Ensues la Redonne

Tél : 04.42.44.88.92

Représenté par : M. Michel ILLAC

Fonction : Maire.

Et, d'autre part,

CDOMS13 :

Adresse : Pavillon des Sports -Trigance 3- Allée de la Passe Pierre 13800 Istres

Mail : direction@cdoms13.fr

Tél : 06 98 65 01 00

Représenté par : M. Constant Cambouris

Fonction : Président

Ci-après désigné

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

La présente convention de partenariat a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre la commune d'Ensues la Redonne et le CDOMS13 afin de proposer un programme sport-santé pour des séniors éloignés de la pratique d'activité physique pour des raisons de santé.

Le programme appelé « Bouger Agé sur Prescription » d'une durée de 28 semaines, s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans orientées sur prescription médicale.

Article 2 : Référents

Chaque partie désigne un référent, interlocuteur à contacter en priorité par les différents intervenants pouvant être impliqué dans le parcours du patient :

- Pour le CDOMS13 :
 - o Chef de projet : M Louis CARA
Tél : 06 76 09 21 77
Courriel : louis.cara.nutraps@gmail.com
- Pour la commune d'Ensues la Redonne :
 - o Directeur du CCAS : M. SAÏD Mohamed
Tél : 06.25.46.39.44
Courriel : mohamed.said@mairie-ensues.fr

Article 3 : Organisation du programme

a) Le contenu du programme en 4 étapes

- Etape 1 : accueil et évaluations des patients

Evaluation des patients : le coordonnateur d'APA réalise un bilan d'activité physique et un entretien motivationnel. Il consigne les résultats sur un logiciel métier sécurisé et accessible par le médecin prescripteur.

- Etape 2 : Cycle passerelle d'Activités Physiques Adaptées et collectives

Programme de 28 semaines basé sur :

- du **multi-activités** : gym douce, renforcement musculaire, marche douce, stretching, relaxation, activités ludiques (tir à l'arc, pétanque, crosse canadienne, baseball, croquet, boxe, basketball, walking football, etc.), ce qui assure la mobilisation continue des bénéficiaires et aiguise leur goût pour l'effort physique ;
- la **progressivité** en tenant compte des capacités initiales des participants.
- l'adaptation en fonction de limitations fonctionnelles et pathologies de chaque participant ;

- Etape 3 : réévaluations des patients (protocole identique à l'étape 1)
- Etape 4 : orientation vers une pratique adaptée (idéalement au sein d'une association sportive locale identifiée)

1. Consultation et prescription médicale d'Activité Physique Adaptée pour le patient
2. Mise en relation du patient avec le coordonnateur APA correspondant (défini par le CDOMS13)
3. Réalisation d'un bilan complet d'APA et orientation du patient vers une offre adaptée selon la prescription médicale et les informations recueillies lors du bilan.
4. Intégration du patient à un programme passerelle d'Activité Physique Adaptée
5. Suivi et accompagnement du patient jusqu'à la sortie du programme passerelle et son intégration à une offre de pratique en milieu « ordinaire ».

b) Les engagements de la commune d'Ensuès la Redonne :

- Assurer la mobilisation du public visé ainsi que la gestion des inscriptions ;
- Participer à la mise à disposition d'un lieu de pratique adapté ;

c) Les engagements du CDOMS13 :

- Assurer le contenu du programme (mobilisation de l'intervenant, suivi des participants, orientation, mobilisation des professionnels de santé etc.)
- Informer le partenaire de tout changement majeur dans le contenu du programme

Article 4 : Modalités financières

Le CDOMS13 s'engage à assurer le financement de la partie qui lui échoit et dont il a la responsabilité.

Article 5 : Litiges

Chaque partenaire a la capacité d'interpeller l'autre partie à tout moment, en cas de dysfonctionnement manifeste : des interlocuteurs sont préférentiellement identifiés afin d'évaluer la pertinence de la mise en œuvre de la convention, d'apporter des mesures correctives, voire de développer des possibilités de médiation, le cas échéant.

Article 6 : Prise d'effet, durée, résiliation

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle peut être modifiée par voie d'avenant après accord des deux parties.

Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable avec l'accord des deux parties prenantes.

Fait à Ensues-la-Redonne
Le 30 juin 2026

Le Président du CDOMS13

Constant Cambouris

Le Maire de la commune d'Ensues la Redonne

Michel ILLAC

